

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013

Quand l'avenir est aujourd'hui



« Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1)

« Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision. »

*Stratégie gouvernementale de développement durable
2008-2013*

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Un temps le fait de quelques initiés, le développement durable s'est imposé, au fil des événements internationaux qui lui ont été consacrés depuis les vingt dernières années, comme un incontournable, tant dans la vie des nations que dans celle des individus.

Le concept prend appui sur des principes qui renvoient aux valeurs de partage, de respect, d'équité, de protection et de partenariat, pour ne nommer qu'elles, toutes choses que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a inscrites en filigrane dans les trois volets de sa mission : former, à l'aune de l'excellence, des interprètes et des créateurs en musique et en art dramatique, soutenir la formation musicale et théâtrale de qualité dans les milieux où il s'enracine, apporter son aide aux organismes essentiels à la vie musicale et théâtrale des régions où il est présent.

Par ce premier plan d'action de développement durable, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec vise, outre de réaffirmer son engagement au regard des principes qui l'animent, à favoriser l'intégration du développement durable dans ses pratiques quotidiennes de formation, d'information et de gestion, de même qu'à travers les événements artistiques qui jalonnent la vie scolaire de son réseau d'établissements d'enseignement.

Ainsi, élèves, personnel, gestionnaires et partenaires du Conservatoire sont-ils conviés à exercer les meilleurs choix possibles eu égard aux considérations sociales, environnementales, économiques et culturelles en présence, et à contribuer, par là, au bien-être et à l'épanouissement de leur collectivité et de celles à venir.



Francine Grégoire
Présidente

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Depuis plus de soixante ans, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec œuvre à former, selon les standards d'excellence qui font sa marque, des générations de musiciens, de comédiens et de scénaristes dont les qualités artistiques exceptionnelles sont largement reconnues au Québec, mais aussi à l'étranger.

Parmi les facteurs qui ont contribué et contribuent toujours au succès du Conservatoire, plusieurs s'inscrivent dans le droit fil des principes sur lesquels repose le concept de développement durable. La solide réputation de son corps professoral, composé de professionnels en exercice bien au fait des exigences posées par le marché du travail aux jeunes artistes qu'ils forment, l'étroite relation entre le maître et l'élève, que permet un enseignement individualisé, le respect du rythme d'apprentissage des jeunes, qui se traduit par des programmes de formation décloisonnés, les nombreux et fructueux partenariats qui voient le jour dans toutes les régions où il est présent, sont autant d'exemples qui témoignent de l'importance accordée par le Conservatoire à la qualité de vie de ses gens, maître mot en la matière.

Le plan d'action de développement durable du Conservatoire traduit le plus fidèlement possible les préoccupations des gens qui y œuvrent au regard des enjeux sociaux, environnementaux, culturels et économiques auxquels sont actuellement confrontées les collectivités. En misant sur la participation active de tous, élèves, professeurs, employés, gestionnaires, partenaires, et en ciblant des interventions concrètes et réalistes dans les limites de ses compétences, le plan d'action de développement durable constitue pour le Conservatoire un moyen supplémentaire de répondre toujours mieux à la mission d'éducation et de formation professionnelle qui lui est confiée.

A handwritten signature in black ink that reads "Nicolas Desjardins". The signature is fluid and cursive.

Nicolas Desjardins
Directeur général

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1. INTRODUCTION	6
– LES ATTENTES GOUVERNEMENTALES	6
– LES ATTENTES DU MILIEU ARTISTIQUE	6
– LES ATTENTES DE LA CLIENTÈLE	7
2. LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (L.R.Q., c. D-8-1.1) ET STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	7
3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CONSERVATOIRE	7
– UN CONCEPT PRATIQUÉ AVANT LA LETTRE	7
– UN CONCEPT À RENFORCER	9
4. LE PLAN D'ACTION : CONTRIBUTION DU CONSERVATOIRE AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES	10
4.1 ORIENTATION 1 : INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER	11
4.2 ORIENTATION 3 : PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE	12
4.3 ORIENTATION 7 : SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF	14
4.4 ORIENTATION 8 : FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE	15
4.5 ORIENTATION 9 : PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES	17
ANNEXE	19

1. INTRODUCTION

Fondé en 1942 par voie législative et placé jusqu'à tout récemment sous l'autorité du ministère chargé de la culture, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ) a acquis le statut d'organisme public autonome à la faveur des modifications à sa loi constitutive adoptées par l'Assemblée nationale au mois de mars 2007. Il possède dorénavant son propre conseil d'administration, ce qui lui confère une autonomie qui favorise son développement dans le respect de sa mission.

Cette mission du Conservatoire, inscrite dans la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique (L.R.Q., chapitre C-62.1)*, se décline en trois volets : assurer une formation professionnelle en musique et en art dramatique fondée sur l'excellence, susciter et soutenir dans le milieu une formation musicale et théâtrale de grande qualité, et susciter et soutenir dans le milieu les organismes essentiels à la vie musicale et théâtrale.

Fort d'un réseau de neuf établissements d'enseignement, deux de l'art dramatique et sept de la musique, le Conservatoire forme des interprètes et des créateurs de premier calibre et se place au service de la population sur une large part du territoire québécois.

LES ATTENTES GOUVERNEMENTALES

Le mandat confié au Conservatoire par l'État à travers la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique (L.R.Q., chapitre C-62.1)* est conforme aux termes de la *Politique culturelle du Québec, notre culture, notre avenir* (1992) qui précise que l'institution doit étendre son action au-delà de la seule fonction d'enseignement.

Pour sa part, la *Politique québécoise à l'égard des universités : pour mieux assurer notre avenir collectif* (2000) exhorte les établissements d'enseignement de niveau universitaire à contribuer de façon significative au rayonnement international du Québec. Le Conservatoire doit s'assurer que ses diplômés continuent d'accumuler les succès sur la scène internationale.

Tout en se conformant aux dispositions de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02)*, le Conservatoire doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30)* en matière d'éthique et de déontologie.

LES ATTENTES DU MILIEU ARTISTIQUE

Le milieu artistique doit offrir à son public des productions de la plus grande qualité. La demande est constante pour des professionnels accomplis. Le Conservatoire doit être reconnu par le milieu artistique pour la pertinence et l'efficacité de sa formation.

Aussi, le Conservatoire doit poursuivre son action de formation continue et réussir à attirer les artistes en exercice.

LES ATTENTES DE LA CLIENTÈLE

Le Conservatoire veut attirer les élèves les plus talentueux et les retenir jusqu'à la fin de leur formation. Aussi, chaque élève doit avoir la conviction et recevoir la démonstration que le Conservatoire contribue à développer au mieux ses talents, lui préparant la meilleure insertion dans sa profession ainsi qu'une carrière épanouie.

Le Conservatoire doit également parvenir à ce que tous ses programmes de formation de niveau universitaire soient sanctionnés par des grades, des diplômes et des certificats universitaires reconnus internationalement.

2. LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (L.R.Q., c. D-8-1.1) ET STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Sanctionnée en avril 2006, la *Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8-1.1)* prévoit que l'État élabore puis adopte une stratégie de développement durable qui lui permette de concrétiser ses engagements internationaux en la matière. En intégrant les préoccupations environnementales, sociales et économiques, la stratégie gouvernementale de développement durable interpelle toute la population. Elle s'adresse, d'abord, aux ministères, aux organismes et aux entreprises du gouvernement. Viendront, dans un deuxième temps, les organismes municipaux, les établissements d'enseignement ainsi que les établissements de santé et de services sociaux. Le gouvernement désire ainsi augmenter l'efficacité et la cohérence de ses interventions, pour le plus grand bénéfice des citoyens québécois.

3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CONSERVATOIRE

➤ *Un concept pratiqué avant la lettre*

La mission du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, renforcée par la récente mise en œuvre de son nouveau statut de corporation publique autonome, prend en compte, à plus d'une enseigne, certains des principes et orientations qui ont guidé le gouvernement dans l'élaboration de sa stratégie de développement durable 2008-2013.

Il est notamment question ici :

- de la volonté de l'institution de rendre accessible la formation qu'elle dispense à tout candidat qui démontre les aptitudes nécessaires pour devenir un interprète ou un créateur professionnel ;

- du souci jamais démenti d'offrir aux élèves, aux professeurs et aux employés un milieu de vie où ils puissent s'épanouir et développer leur plein potentiel – cela n'est d'ailleurs pas étranger aux nombreux succès récoltés par les élèves finissants sur les scènes nationales et internationales et à leur intégration au marché du travail, ainsi qu'à l'attachement des professeurs et du personnel¹ à l'institution;
- de la pratique pédagogique traditionnellement basée sur le continuum des études et le faible ratio maître/élève qui favorise l'accès au savoir, au savoir-faire et au savoir-être;
- de l'intégration des établissements d'enseignement du Conservatoire dans leur milieu respectif avec qui ils entretiennent des relations étroites de partenariats - entre autres dans les sphères culturelle (orchestres et chorales qui intègrent les jeunes musiciens d'une région, ateliers de perfectionnement pour le personnel enseignant des écoles de musique et/ou de théâtre, etc.) et scolaire (programmes art-études, DEC en musique, programmes universitaires en enseignement des arts, etc.) -, contribuant ainsi à l'essor de la vie culturelle régionale et à la rétention des jeunes dans les régions;
- de la présence des divers groupes constitutifs – personnel, professeurs, élèves, partenaires - sur les instances de gestion du Conservatoire – conseil d'administration, conseils d'orientation, commissions des études, etc.;
- d'une offre de formation continue en art dramatique pour les professionnels en exercice;
- de la mise sur pied d'une Fédération des associations d'élèves du Conservatoire - dont les représentants font aussi partie du conseil d'administration – qui contribue activement au développement de l'institution;
- de la mise en place d'un plan de communication qui favorise la circulation de l'information entre les établissements d'enseignement du réseau, mais aussi entre le Conservatoire et la population;
- de l'échange d'expertise professionnelle et de l'échange de ressources humaines internes entre les établissements d'enseignement du réseau;
- de la préoccupation du Conservatoire au regard de la santé et de la qualité de vie des élèves et du personnel, notamment dans tous les nouveaux espaces qu'il aménage.

¹ *Évaluation institutionnelle : rapport d'autoévaluation couvrant la période 1996 à 2001*, Juin 2003

➤ *Des pratiques à renforcer et à développer de façon continue*

Le Conservatoire doit donc poursuivre et consolider celles de ses pratiques qui s'inscrivent déjà dans l'esprit du développement durable et revisiter celles qui pourraient davantage s'en imprégner.

De plus, le Conservatoire verra à développer, seul ou en partenariat avec d'autres organismes, de nouvelles pratiques qui, tout en s'inscrivant dans sa mission, contribueront à intégrer le concept de développement durable dans ses activités pédagogiques et administratives, répondant ainsi à la volonté gouvernementale de cohérence dans ses actions et de respect des générations actuelles et futures.

Cette démarche visera à impliquer l'ensemble du personnel et des élèves du Conservatoire.

4. LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : CONTRIBUTION DU CONSERVATOIRE AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

La mise en place du premier plan d'action de développement durable du Conservatoire s'appuie sur des sources internes...

<ul style="list-style-type: none"> - Documentaire 	<p>La Politique culturelle du Québec : notre culture, notre avenir, juin 1992 La Loi sur le CMADQ (L.R.Q., chapitre C-62.1) La mission du Conservatoire Le rapport d'autoévaluation du CMADQ Le Plan stratégique du CMADQ 2008-2011 Le plan de communication du Conservatoire Le projet de Plan d'action en développement durable du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Instances consultatives 	<p>Commissions pédagogiques Conseils d'orientation des établissements d'enseignement du Conservatoire Fédération des Associations d'élèves du CMADQ</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Instances décisionnelles 	<p>Conseil d'administration Collège des directeurs</p>
<p>...ainsi que sur des sources externes :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Documentaires 	<p>Documents d'information produits par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Comité ministériel 	<p>Comité réunissant les organismes du portefeuille ministériel MCCCF</p>

Le premier plan d'action de développement durable du Conservatoire s'articule autour de cinq orientations gouvernementales :

- Orientation 1** **Informar, sensibiliser, éduquer et innover**
- Orientation 3** **Produire et consommer de façon responsable**
- Orientation 7** **Sauvegarder et partager le patrimoine collectif**
- Orientation 8** **Favoriser la participation à la vie collective**
- Orientation 9** **Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques**

Pour chacune de ces orientations, un ou des objectifs ont été ciblés à l'atteinte desquels contribuera la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités réalistes dont les résultats seront rapportés dans le rapport annuel de gestion du Conservatoire.

***ORIENTATION 1 : INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER**

[Principes : Participation et engagement - Accès au savoir]

<p>Objectif gouvernemental 1</p> <p><i>Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.</i></p>	<p>Objectifs organisationnels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Faire connaître le concept de développement durable à l'ensemble du personnel et de la clientèle scolaire du Conservatoire.</i> 2. <i>Faire connaître l'engagement du Conservatoire au regard du développement durable.</i>
<p>Action 1</p> <p>Mettre en œuvre des activités qui contribuent à la réalisation du Plan de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Préparer et/ou adapter des outils visant à sensibiliser et à former les diverses catégories de personnes - personnel enseignant et non enseignant, clientèle étudiante, membres des instances chargées de gérer le Conservatoire - au concept de développement durable et aux principes qu'il sous-tend et qui doivent être pris en compte dans la réalisation des actions du Conservatoire. 1.2 Prendre part à des formations sur le concept de développement durable.
<p>Action 2</p> <p>Rendre la préoccupation au regard du développement durable présente dans le plan de communication.</p> <p>Inclure le développement durable dans le rapport annuel de gestion du CMADQ.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 2.1 Produire des messages, capsules sur le développement durable et les intégrer, lorsque jugé à-propos, aux outils de promotion, à l'intranet, au site Web du Conservatoire et à la correspondance électronique. 2.2 Réserver une section du rapport annuel de gestion aux activités de développement durable menées par le Conservatoire.
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation et de formation. • Taux de la clientèle scolaire rejointe par les activités de sensibilisation et de formation. • Taux des membres de comités de gestion rejoints par les activités de sensibilisation et de formation. 	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % du personnel rejoint d'ici la fin de l'année 2009. • 50 % de la clientèle scolaire rejointe d'ici la fin de l'année 2009. • 100 % des membres des comités de gestion rejoints d'ici la fin de l'année 2009.

***ORIENTATION 3 : PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE**

[Principes : Protection de l'environnement – Respect de la capacité de support des écosystèmes – Production et consommation responsables -Pollueur/payeur]

<p>Objectif gouvernemental 6</p> <p><i>Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.</i></p>	<p>Objectifs organisationnels</p> <p>3. <i>Intégrer le développement durable dans les pratiques de gestion du Conservatoire.</i></p>
<p>Action 3</p> <p>Mettre en place des mesures visant à favoriser l'écoresponsabilité au sein du Conservatoire et de son réseau d'établissements d'enseignement.</p>	<p>3.1 Adopter une politique d'acquisition qui prenne en compte à la fois les dispositions contenues dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable et les singularités du Conservatoire (ex. : rapport qualité-coût-durabilité dans l'achat des instruments).</p> <p>3.2 Établir un plan d'entretien de l'équipement et des instruments.</p> <p>3.3 Produire un cadre de gestion environnementale en partenariat avec les sociétés d'État.</p>
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement de la mise en œuvre de pratiques d'entretien et d'acquisition écoresponsables au Conservatoire ainsi que d'un cadre de gestion environnementale. 	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et adoption par le C. A. d'une politique d'acquisition écoresponsable. • Mise en œuvre d'un plan d'entretien des inventaires à travers le réseau d'établissements d'enseignement du Conservatoire pour 2010. • Élaborer un cadre de gestion environnementale pour 2012.

***ORIENTATION 3 : PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE (SUITE)**

<p>Objectif gouvernemental 7</p> <p><i>Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.</i></p>	<p>Objectifs organisationnels</p> <p>4. Favoriser la consommation responsable au Conservatoire.</p>
<p>Action 4</p> <p>Gérer les matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler et Valoriser)</p>	<p>4.1 Augmenter le recours aux produits recyclés et recyclables.</p> <p>4.2 Réduire l'utilisation de papier devant être recyclé en recourant systématiquement à l'impression recto verso partout dans le réseau.</p> <p>4.3 Augmenter l'utilisation des technologies de l'information dans les communications avec le personnel, la clientèle étudiante et les partenaires.</p> <p>4.4 Rendre les formulaires d'admission et d'inscription des élèves disponibles sur le site Web du Conservatoire.</p>
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et développement des actions entreprises en matière de gestion des matières résiduelles. 	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doter tous les établissements d'enseignement de bacs de récupération bien identifiés – carton, papier, plastique, verre, métal - et bien situés d'ici la fin de 2010. • Réduire la consommation de papier de 50 % d'ici la fin de 2010. • Mettre en place d'un portail internet qui permette une prestation électronique de services auprès du personnel, de la clientèle scolaire et de la population en général d'ici la fin de 2010.

ORIENTATION 7 : SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF

(aussi Orientation 8 : FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE)

[Principes : Gestion du patrimoine collectif - Coopération Participation et engagement]

<p>Objectif gouvernemental 23</p> <p><i>Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.</i></p> <p><i>(aussi Objectif gouvernemental 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.)</i></p>	<p>Objectifs organisationnels</p> <p>5. <i>Soutenir les organismes et les individus dont l'action en musique ou en art dramatique constitue un élément essentiel à la vie culturelle de la région.</i></p>
<p>Action 5</p> <p>Maintenir et renforcer le soutien apporté par le Conservatoire à divers organismes culturels régionaux.</p>	<p>5.1 Poursuivre l'offre d'ateliers de formation et/ou de perfectionnement, de prêts d'instruments et de locaux.</p> <p>5.2 Faire mieux connaître les programmes externes du Conservatoire.</p> <p>5.3 Favoriser l'accès à la population aux bibliothèques des établissements d'enseignement.</p> <p>5.4 Faire mieux connaître, via le plan de communications, les services offerts à la population par le Conservatoire.</p>
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prêts et de services professionnels consentis aux organismes régionaux par les établissements d'enseignement du Conservatoire. • Nombre d'élèves inscrits aux programmes externes du Conservatoire. • Nombre de personnes externes qui ont recours aux bibliothèques du Conservatoire. 	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le nombre de prêts et de services à la population. • Accroître de 20 % le nombre d'élèves inscrits aux programmes externes du Conservatoire pour 2012. • Accroître de 20 % le nombre de personnes externes qui fréquentent les bibliothèques des établissements d'enseignement du réseau pour 2012.

ORIENTATION 8 : FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

[Principes : Participation et engagement – Partenariat et coopération intergouvernementale – Équité et solidarité sociales]

<p>Objectif gouvernemental 24 <i>Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.</i></p>	<p>Objectifs organisationnels 6. <i>Consolider le rôle d'agent de développement culturel du Conservatoire.</i></p>
<p>Action 6 Contribuer à la vitalité culturelle des régions où le Conservatoire est implanté.</p>	<p>6.1 Maintenir l'offre de prestations musicales et théâtrales offertes par les établissements d'enseignement du Conservatoire. 6.2 Initier des événements grand public susceptibles de dynamiser la vie culturelle régionale : festival de musique ou de théâtre, etc. 6.3 Collaborer aux événements culturels régionaux. 6.4 Prendre part activement aux débats culturels régionaux. 6.5 Sonder régulièrement la satisfaction des communautés au regard des services dispensés par le Conservatoire. 6.6 Reconnaître l'engagement des élèves dans des activités parascolaires.</p>
<p>Action 7 Accroître la capacité du Conservatoire d'établir des partenariats.</p>	<p>6.7 Développer la notion d'écoles affiliées avec les institutions environnantes.</p>
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestations musicales et théâtrales offertes dans chacune des régions. • Nombre de collaborations entre les établissements d'enseignement et les organismes culturels régionaux. • Taux de satisfaction des communautés au regard des services dispensés par le Conservatoire. • Réalisation d'une politique d'écoles affiliées au Conservatoire. 	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le nombre de prestations musicales et théâtrales offertes par les établissements d'enseignement du Conservatoire. • Accroître en continu le pourcentage de collaborations établies entre le Conservatoire et les organismes culturels régionaux. • Accroître en continu le pourcentage du niveau de satisfaction des communautés au regard des services dispensés par le Conservatoire. • Mettre en place une politique de reconnaissance de l'engagement étudiant d'ici la fin de 2009. • Mettre en place une politique d'écoles affiliées d'ici la fin de 2010.

ORIENTATION 8 : FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE (SUITE)

<p>Objectif gouvernemental 25</p> <p><i>Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.</i></p>	<p>Objectifs organisationnels</p> <p>7. <i>Solidifier les rapports entre le Conservatoire et les communautés dans lesquelles ils s'enracinent.</i></p>
<p>Action 8</p> <p>Susciter l'implication des communautés dans les conseils d'orientation des établissements d'enseignement du Conservatoire.</p>	<p>7.1 Faire connaître au personnel, aux élèves, aux parents et aux partenaires l'existence et la composition des conseils d'orientation ainsi que les travaux qu'ils mènent.</p> <p>7.2 Encourager les individus à siéger sur les conseils d'orientation au moment où un poste se libère.</p>
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Inclusion, dans les pages Web de chacun des établissements d'enseignement du Conservatoire, du nom des membres du conseil d'orientation et du rapport annuel qu'ils ont produit. 	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Réserver aux conseils d'orientation de chacun des établissements d'enseignement du Conservatoire une section de leur page Web d'ici la fin de 2009.

ORIENTATION 9 : PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

[Principes : Partenariat et coopération intergouvernementale – Équité et solidarité sociales – Efficacité économique]

<p>Objectif gouvernemental 27</p> <p><i>Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.</i></p>	<p>Objectifs organisationnels</p> <p>8. <i>Faciliter l'appréciation du dossier d'un élève du Conservatoire par les institutions de niveau universitaire au Canada et à l'étranger.</i></p>
<p>Action 9</p> <p>Faire reconnaître les diplômes des programmes en interprétation musicale des niveaux supérieurs I (équivalent du baccalauréat) et II (équivalent de la maîtrise) du Conservatoire.</p>	<p>8.1 Finaliser les démarches auprès du MELS et de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) pour l'obtention de la reconnaissance des programmes universitaires du Conservatoire.</p> <p>8.2 Obtenir l'autorisation d'accorder des grades et des diplômes universitaires en musique.</p>
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtention d'un avis d'opportunité favorable de la part de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). • Nombre de protocoles d'ententes signés avec les partenaires universitaires afin d'élargir l'offre de cours pour les élèves des niveaux supérieurs en musique. 	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir obtenu un avis favorable de la part de la ministre du MELS d'ici l'été 2009. • Avoir négocié des protocoles d'ententes avec les partenaires universitaires dans toutes les régions où se trouvent des conservatoires d'ici la fin de l'année 2009.

ORIENTATION 9 : PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES (SUITE)

<p>Objectif gouvernemental 28</p> <p><i>Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.</i></p>	<p>Objectifs organisationnels</p> <p>9. <i>Élargir l'offre de formation continue au Conservatoire.</i></p>
<p>Action 10</p> <p>Poursuivre l'offre de programme de formation continue au Conservatoire et développer de nouveaux programmes au besoin.</p>	<p>9.1 Inscrire la formation continue à l'agenda des travaux des commissions pédagogiques et du comité des études en art dramatique.</p>
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Évolution de l'offre de programmes de formation continue au Conservatoire. 	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Sondage annuel de satisfaction sur les besoins en formation continue offerte par le Conservatoire. Dépôt du rapport sur la formation continue produit par le comité des études en art dramatique.

ANNEXE

La mission et les pouvoirs qui sont confiés au Conservatoire par la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (L.R.Q. c. C-62.1 l'ont conduit à retenir huit des vingt-neuf objectifs énoncés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

- Objectif 1 :** Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif 6 :** Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Objectif 7 :** Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Objectif 23 :** Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
- Objectif 24 :** Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- Objectif 25 :** Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
- Objectif 27 :** Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
- Objectif 28 :** Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Les activités de formation en interprétation et en création musicale et théâtrale auxquelles se consacre le Conservatoire contribuent déjà implicitement à l'atteinte de ces objectifs.

- Objectif 15 :** Accroître le niveau de vie.
- Objectif 21 :** Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel (et scientifique).

De la même façon, à la faveur de la nouvelle autonomie administrative acquise par le Conservatoire en vertu de son changement de statut, le Conservatoire s'est engagé dans la mise en œuvre d'une vaste refonte administrative qui lui permet de redéfinir et de recalibrer certaines tâches, de redistribuer les responsabilités du personnel et de favoriser leur circulation au sein du réseau d'établissements d'enseignement dans un souci d'efficacité et d'efficience. Ce qui contribue à l'atteinte de l'objectif qui suit.

- Objectif 16 :** Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.

Bien que ne figurant pas au plan d'action de développement durable du Conservatoire, le bien-être des employés figure en tête de liste de ses préoccupations.

- Objectif 14 :** Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Par ailleurs, le Conservatoire contribue indirectement à l'atteinte de cet objectif, dans les limites des crédits dont il dispose.

- Objectif 17 :** Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

Enfin, en raison des mandats et pouvoirs dévolus au Conservatoire, l'institution ne peut pas véritablement contribuer aux objectifs gouvernementaux suivants, qui sortent de son champ de compétence :

- Objectif 2 :** Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
- Objectif 3 :** Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
- Objectif 4 :** Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
- Objectif 5 :** Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
- Objectif 8 :** **Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.**
- Objectif 9 :** Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
- Objectif 10 :** Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
- Objectif 11 :** Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
- Objectif 12 :** Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
- Objectif 13 :** Améliorer le bilan démographique du Québec.
- Objectif 18 :** Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
- Objectif 19 :** Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
- Objectif 20 :** Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
- Objectif 22 :** Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
- Objectif 26 :** Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Objectif 29 :** Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.
